



Nous sommes heureux de vous accueillir pour cette nouvelle saison 2023-2024 de Hockey !

Dans le but de minimiser et d'optimiser le travail des bénévoles, les inscriptions se feront exclusivement en ligne.

Des permanences seront proposées pour vous accompagner dans cette démarche si nécessaire.

L'inscription devra obligatoirement être faite 48hrs avant le 1<sup>er</sup> entraînement auquel le joueur souhaite participer. Pour des raisons d'assurance, aucune exception ne sera faite. Aucun joueur ne sera donc autorisé à embarquer sur la glace sans être licencié.

Toute inscription incomplète (documents manquants ou non-paiement) ne sera pas traitée.

La Patinoire devrait ouvrir ses portes aux alentours du 6 octobre 2023.

## PLANNING SAISON 2023-2024

<b>PLANNING HEBDOMADAIRE PREVISIONNEL</b> Saison 2023-2024						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						7H45 - 8H45 GBS
						8H15 - 9H15 UII
15H50 - 17H00 SSSH - UI3	15H50 - 17H00 SSSH - UI5		15H50 - 17H00 SSSH - UI3	15H50 - 17H00 SSSH - UI5		9H15 - 10H15 UI3
17H15 - 18H15 UII	17H15 - 18H15 U5 - U7 - U9					10H30 - 11H30 U5 - U7 - U9
18H15 - 19H15 UI5	18H15 - 19H15 UI3	18H00 - 19H15 UI5		18H45 - 19H45 UII	18H45 - 19H45 UI5	17H45 - 18H45
19H30 - 20H45 UI8		19H30 - 20H45 UI8		19H45 - 20H45 UI3	19H45 - 20H45 UI8	18H45 - 20H00

## TARIFS 2023-2024

Au vu des différents augmentations appliquées par la FFHG et Hockey Canada de nouveaux tarifs s'appliqueront pour cette saison 2023-2024.

Ces tarifs s'entendent pour l'intégralité de la saison 2023-2024 (Octobre à mai environ), et inclus :

- la licence fédérale à FFHG (Toutes catégories)
- la licence à Hockey Canada (U9 à U18)
- les entraînements hebdomadaires : A minima, 2 hrs/sem pour les U5-7-9 et 3 hrs/sem pour les U11 à U18.
- les entraînements durant les vacances scolaires.
- les actions organisées par le club.

**La participation aux tournois officiels est conditionnée à la sélection du joueur par le club et soumise à des frais complémentaires notamment lors de déplacements à l'extérieur de l'archipel.**

- **Licence Découverte** (1 mois) : Gratuite (Prise en charge par le club)
- **U5 / Novice 1**: 4 ans révolus - **50,00 €**
- **U7 / Novice 2**: (5-6 ans) : né en 2017-2018 - **105,00 €**
- **U9 / Novice 3** (7-8 ans) : né en 2015-2016 - **150,00 €**
- **U11 / Atome** (9-10 ans) : né en 2013-2014 - **200,00 €**
- **U13 / Pee-wee** (11-12 ans) : né en 2011-2012 - **200,00 €**
- **U15 / Bantam** (13-14 ans) : né en 2009-2010 - **200,00 €**
- **U18 / Midget** (15-17 ans) : né en 2008-2007-2006 - **200,00 €**
- **Licence Dirigeant** – **60 €**
- **Licence Loisir – Entraîneur – Arbitre** – **100 €**

Un tarif spécial de 100 € (catégorie U11 à U18) est accordé pour les gardiens de but à la condition que l'intégralité de la saison soit effectuée en qualité de gardien ; En cas de changement en cours de saison le plein tarif sera appliqué.

### **NOUVEAU**

L'inscription 2023-2024 diffère des années précédentes. Elle se fera dorénavant en deux temps.  
-**Etape 1**, vous allez réaliser la demande d'adhésion en renseignant les champs prévus à cet effet et en fournissant les documents demandés.

-**Etape 2**, après analyse de votre dossier l'équipe du Hockey Mineur en charge des adhésions va vous renvoyer un mail avec le montant à payer et le cas échéant un lien pour payer en ligne par carte.

L'inscription pourra être réglée par **carte bancaire en ligne (option à privilégier)**.

- **Un abattement de 10%** est accordé sur l'inscription du deuxième enfant d'une même famille.
- **Un abattement de 20%** est accordé sur l'inscription du troisième enfant d'une même famille.
- **Les PASS Collectivité Jeunes** sont acceptés (60 €).

## SURCLASSEMENT

Tous les joueurs en deuxième année dans leur catégorie, à partir de U9, doivent réaliser un dossier de surclassement s'ils souhaitent évoluer avec des joueurs de la catégorie supérieure.

Le surclassement dans la catégorie supérieure ne pourra être envisagé que si le joueur est assidu, investi et a un comportement adéquat dans sa propre catégorie.

Enfin, seuls les entraîneurs choisissent de faire participer un joueur aux entraînements et aux matchs amicaux de la catégorie supérieure.

## TOURNOIS

Tout au long de la saison le club organisera des tournois amicaux ou compétitifs à Saint-Pierre ou sur le Canada.

En complément de ce qui indiqué dans le règlement intérieur de l'association vous trouverez ci-dessous les principaux critères qui conditionneront la participation du joueur à ces tournois :

- Assiduité
- Travail sur la glace
- Comportement
- Implication dans la vie du club
- Habilité et sens du jeu

Concernant le tournoi provincial de Terre-Neuve et Labrador (Coupe de TN) qui se déroulera la première semaine d'avril en 2024, les joueurs sélectionnés seront avertis de leur sélection au plus tard le 4 mars 2024.

## TEAMSNAPE

TeamSnap est une application de gestion d'équipe sportive qui est le canal de communication principal du club.

Il est impératif que vous installiez l'application afin de créer votre compte. Nous vous invitons à compléter de manière exhaustive le profil de votre enfant notamment les adresses courriels et téléphones des tous les membres de la famille qui gravitent autour de l'enfant pour le hockey.


<https://www.teamsnap.com/>

[Lien mode opératoire Teamsnap sur site internet HM](#)

## INSCRIPTIONS 2023-2024

*Attention les inscriptions pour les catégories « Compétition »  
U11 à U18 sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2023*

### LISTE DES DOCUMENTS A TELECHARGER ET A COMPLETER :

-  Pour les familles ayant plusieurs enfants à licencier, merci de réaliser une procédure distincte par enfant.
- Formulaire de demande de licence FFHG <sup>\*1</sup>
  - Attestation du licencié « Questionnaire Santé Sport » <sup>\*2</sup>
  - Dossier de Surclassement (facultatif) <sup>\*3</sup>
  - Règlement intérieur 2023- 2024 <sup>\*4</sup>
  - Charte du joueur et charte du parent <sup>\*5</sup>
  - Fiche Médicale <sup>\*6</sup>
  - Cerfa « Autorisation de sortie de Territoire » à partir de la catégorie U9 <sup>\*7</sup>
  - Respect Sport Parents <sup>\*8</sup>

### LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR :

- Attestation de Responsabilité civile ou Attestation d'assurance extra-scolaire **2023-2024**.
- Photocopie du passeport de l'enfant en cours de validité (En cas de double nationalité franco-canadienne, merci de nous fournir les deux passeports).
- Photo de type identité pour la licence.
- Le CERFA autorisation de sortie du territoire pour les déplacements  
(Mettre la date de fin au 31/05/2023)
- La pièce d'identité du parent qui signe le cerfa - Autorisation de sortie du territoire.

Tous les documents devront être scannés sous format PDF, à l'exception de la photo d'identité.



**Vous êtes à présent prêt à procéder à l'inscription en ligne :**

[lien site](#)

**\* 1 - Formulaire de demande de licence FFHG**

La case « Je décide de souscrire au contrat collectif Accident Corporel- Assistance rapatriement, et choisis l'Option de base A au tarif de 3,18€ » est à cocher puisqu'elle est comprise dans le prix de la licence.

**\*2 – Attestation du licencié « Questionnaire santé sport »**

Pour simplifier l'inscription et faciliter le renouvellement d'une licence, la présentation d'un certificat médical n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un questionnaire de santé de l'enfant.

Le questionnaire comporte 24 questions sur l'état de santé physique et mental de l'enfant.

**Si toutes les réponses sont négatives → nous fournir uniquement l'attestation du licencié « Questionnaire santé sport ».**

**\*3 - Dossier de surclassement ( Visite médicale obligatoire – Ne tardez pas à prendre RDV).**

Tous les joueurs en deuxième année dans leur catégorie à partir de U9 doivent réaliser un dossier de surclassement s'ils souhaitent évoluer avec des joueurs de la catégorie supérieure. (Entraînements ou matchs d'entraînement).

Attention, le fait d'avoir ce surclassement ne rend pas obligatoire le fait d'évoluer avec des joueurs de la catégorie supérieure. Ce choix restera à la main de l'entraîneur et sur invitation seulement.

En résumé: Joueurs nés en 2015 2013 2011 et 2009

Ce dossier de surclassement peut être soumis ultérieurement à l'inscription.

**\*4 – Règlement intérieur 2023-2024**

Ce document est à lire, à compléter et à signer par le représentant légal.

**\* 5 - Charte du joueur et charte du parent**

Documents à nous retourner signés après lecture avec votre enfant.

**\*6 – Fiche Médicale – A remplir même si votre enfant n'a pas de souci de santé.**

Cette fiche médicale est destinée à l'entraîneur, aux référents de la catégorie de votre enfant et au référent santé/sécurité. Merci de compléter le plus exhaustivement possible la fiche médicale.

Nous vous invitons à y **indiquer la liste des médicaments que vous nous autorisez à administrer** à votre enfant notamment lors de déplacement (traitement médical avec ordonnance, paracétamol, ibuprofène, smecta... par exemple). **Sans votre accord express, aucun médicament ne pourra être administré à votre enfant.**

**\*7 – Cerfa « AST pour d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale »**

à partir de la catégorie U9

Dans la perspective d'éventuels déplacements hors de l'archipel, merci de nous retourner le document **complété avec une date de validité jusqu'au 31 mai 2024** et accompagné de la **copie du passeport du parent signataire** du document.

**\*8 – Respect Sport Parents – A faire avant le 31 octobre 2023.**

Hockey Canada exige qu'au moins un parent de chaque famille suive le programme « Respect Sport Parents ».

Il s'agit d'un module à compléter en ligne qui prend environ 1 heure et coûte environ 12 \$.

Veuillez noter que vous n'êtes tenu de suivre ce cours qu'une seule fois pour l'intégralité du hockey mineur de vos enfants. Veuillez nous transmettre votre certificat et en conserver une copie pour une référence ultérieure.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Scanner les documents

Si vous ne disposez pas de scanner mais que vous possédez un smartphone voici comment faire pour scanner vos documents :

[→ Lien procédure](#)

### Pass Collectivité Jeunes

Vous pouvez cumuler l'abattement de 10 ou 20 % aux Pass Collectivité Jeunes.

Les pass présentés devront être au nom de l'enfant.

**(Date limite d'utilisation au 23/11/2023 – Aucun chèque ne sera accepté après cette date)**

[→ Lien procédure](#)

### Déduction d'un abattement

Marche à suivre pour déduire un abattement pour un second enfant et pour un troisième enfant ;

[→ Lien procédure](#)